



Médiation familiale

mercredi 13 janvier 2016, par [Equipe Internet VJ](#)

Pour mieux communiquer, pour apaiser les conflits en famille, ou pour se séparer dans le respect du conjoint et des enfants.

Engager une démarche de médiation, c'est

- Prendre un temps de parole et d'écoute, même si cette démarche n'est pas encore partagée ;
- Ouvrir l'échange, rétablir un dialogue, débloquer une situation de conflit ;
- Dépasser le ressentiment pour agir dans le respect des enfants et de chacun ;
- Prendre des décisions concrètes pour aujourd'hui et pour demain.

Qui est concerné ?

- Les parents avec leurs ados ou jeunes adultes, les adultes avec leurs parents ;
- Les couples envisageant une séparation ou un divorce, se séparant ou séparés, les familles recomposées ;
- Les grands-parents avec les parents de leurs petits-enfants ;
- Les fratries, notamment pour les problèmes patrimoniaux et successoraux ;
- Les « aidants » autour d'une personne âgée ;

Comment se déroule une médiation ?

- Vous prenez rendez-vous pour un entretien d'information gratuit sur la médiation ;
- Si vous décidez d'entreprendre la démarche, vous participez ensemble aux séances avec deux médiateurs ;
- Vous pouvez établir un accord écrit sur les décisions concrètes que vous prenez.

Avec quels professionnels ?

Des médiateurs familiaux qualifiés et expérimentés, conventionnés par la CAF, soumis au code de déontologie de la médiation.

[Visiter le site de la maison de la médiation](#)

P.-S.

**Maison de la Médiation
Espace Paroles & Famille**



11bis rue Ampère - 75017 Paris



+33 1 40 30 98 10

[Adresser un message à la Maison de la Médiation.](#)